

au milieu d'une feuille de papier de 7 pouces de côté.

20. D'un cliché typographique destiné à imprimer la marque dans le recueil mensuel du Bureau international. Ce cliché doit être de certaines dimensions : épaisseur $7\frac{1}{2}$ lignes, longueur et largeur, au moins 4 lignes et au plus 4 pouces. Lorsque la couleur constitue un des éléments constitutifs de la marque, on joint trente exemplaires imprimés sur papier.

30. D'un versement de \$5.00 au trésor de l'Etat, et du talon d'un mandat poste de \$20.00 en faveur du Bureau International de la propriété industrielle à Berne. Ces deux sommes représentent les droits et frais d'enregistrement.

Comme on le voit, les formalités sont très simples et les frais sont peu onéreux. Et nous ne comprenons pas que le gouvernement canadien n'ait pas encore pris les mesures nécessaires pour nous faire bénéficier de ces avantages.

Avec le traité de commerce franco-canadien, notre pays est entré dans la voie de l'expansion commerciale hors du territoire de la Grande Bretagne qui, jusqu'ici, avait été à peu près son seul débouché avec les Etats-Unis. Voici qu'on nous parle d'un traité avec l'Italie; notre commerce avec la Belgique prend de jour en jour plus d'importance; nous visons à augmenter nos relations commerciales avec les colonies australiennes dont deux ont déjà adhéré à la convention de 1883. Il n'est que temps, donc, que notre gouvernement fédéral se mette en mesure de faciliter à nos industriels et à nos commerçants les moyens de protéger leurs marques de fabrique et de commerce, en demandant au gouvernement impérial de transmettre notre adhésion à la convention de 1883, ainsi qu'à l'arrangement de 1891. Et nous demandons à nos chambres de commerce de prendre les délibérations nécessaires pour signaler à l'attention du gouvernement fédéral l'opportunité actuelle de s'occuper de cette question.

Les marchands et hôteliers de Valleyfield ont adopté les prix suivants pour les boissons alcooliques, depuis l'augmentation des droits.

	Bouteille.	Chopine.	Pinte.	Gallon.
Whisky réduit	.35	.30	.55	\$2.00
High wine	.75	.60	1.10	4.40
Rye whiskey	.50	.40	.70	2.75
Club Rye	1.00			
Imperial Rye	.90			
Brandy Hennessy	1.40			
Gin de Kuyper		.50	.90	3.60
" " petit flacon 70c, gros				\$1.00
Autres marques		60c,		.90

LE SAVON DE MARSEILLE

Par M. Audouard.

Pline le premier, décrit le savon et dit :

Le savon est une invention des Gaulois pour rendre les cheveux blancs. On le fait de suif et de cendre de hêtre. Il y en a du dur et du liquide.

D'après cet auteur ce sont nos ancêtres qui, les premiers, ont imaginé le savon; il ne faut évidemment voir, dans les savons des anciens, que des émulsions concentrées de matières grasses et d'alcalis carbonatés, par conséquent des savons incomplets.

Marseille, depuis des siècles, se livre à cette fabrication. Elle y excella de bonne heure; sous Colbert la supériorité des savons de Marseille atteignit un tel degré que les villes italiennes renommées pour cette industrie s'en émurent, Gênes notamment. Le Sénat de cette ville décréta que tous les savons reconnus mauvais seraient brûlés en place publique.

En 1868, les plaintes des consommateurs furent vives, l'Etat réglementa l'industrie savonnaire. Il fut interdit de fabriquer en juin, juillet et août, d'employer les huiles d'olives nouvelles avant le 1er mai. Aujourd'hui et depuis longtemps la savonnerie marseillaise a triomphé de la fabrication frauduleuse.

L'expansion de la fabrication des savons à Marseille date du blocus continental. Cette mesure privait la ville des sodes végétales de l'étranger. Les sodes d'Arles ne leur suffisaient plus. Bonaparte décréta alors la formation d'un comité de savants chargés de juger le meilleur procédé pour dégager du sel marin l'alcali qui sert à la fabrication du savon. La préférence fut donnée au procédé Leblanc.

Une grande révolution s'accomplit alors dans le domaine industriel. Les conséquences de cette découverte furent immenses pour Marseille. Non seulement, en 1804, des fabriques de soude se créèrent à ses portes et lui assurèrent à bas prix l'alcool nécessaire à sa fabrication, mais des huileries nombreuses triturant les graines oléagineuses y furent édifiées, concurrentement avec les huileries d'olives, qui seules existaient jusque-là. Dès ce moment, Marseille prit une grande place dans l'industrie.

La première opération, l'empâtage, a pour but d'émulsionner l'huile avec une lessive peu chargée en alcali, pour commencer la trans-

formation des corps gras en acide, gras éliminant de la glycérine qui ne jouerait dans le savon un rôle inerte. On procède ensuite au relâchage, par lequel grâce à une lessive alcalino-salée, on sépare le savon proprement dit des substances étrangères et de l'excès d'eau qui gêneraient les opérations suivantes et en atténueraient les effets. La cuisson se fait enfin par l'introduction graduelle de lessives fortement alcalines qui saturent le corps gras, en le convertissant en savon. Il ne reste plus qu'à lever la cuite en lui donnant la marbrure, ou en procédant à la liquidation, s'il s'agit de savon liquidé.

Il ne manquait à ce procédé que la consécration de la science. Il y a quarante-cinq ans, Chevreul vint apprendre aux savonniers qu'ils faisaient du savon sans le savoir, et que le système qu'ils employaient était tout simplement un modèle de perfection au point de vue scientifique. Ce savant établit avec une merveilleuse précision que sous l'action d'un alcali, les corps gras neutres se dédoublent en acides gras saponifiables et en glycérine qui s'élimine; et prouve d'une façon irréfutable que les réactions qui s'opèrent dans la transformation des corps gras neutres en acides gras sont soumises à des lois immuables, et que le savon est le résultat, non d'un simple mélange, mais d'une réelle combinaison chimique.

Mais si Marseille fabrique les savons durs, blancs, ou marbrés à la soude, le Nord se spécialise plutôt dans l'industrie des savons mous à la potasse. On y voit d'abord les savons industriels, fabriqués accessoirement et avec peu de soin dans les lavages et peignages de laine avec les potasses provenant de matières résiduelles que donne le suint, et que l'on emploie concurrentement avec les produits du Midi dans les blanchisseries de coton et les manufactures d'apprêts de draps et cotonnades de la région. Les fabricants proprement dits emploient les potasses brutes ou raffinées de vinasses de betterave ou celles qu'ils achètent comme provenant de la décomposition des gisements naturels de chlorure de potassium de Strassfurt.

Cette fabrication est tout simplement la saturation des acides gras par l'alcali. Les produits sont verts quand ils sont formés d'huile de chanvre ou colorés par l'indigo, jaune noir quand ils ont été fabriqués avec les huiles de colza, de lin ou l'acide oléique. Peu purs, on les additionne de sulfate de soude, alun.